



**CDAMC**

## **LABEL « ECOLE DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE »**

**Objet** : Ecole départementale d'arbitrage

**Date** : 7/07/2011

**Envoi Groupé N° 1**

**Signataire** : FABIEN DUPONT

### **Qu'est-ce que le label « Ecole Départementale d'Arbitrage » ?**

Le label récompense un groupement sportif qui crée un **terrain favorable pour l'accompagnement vers l'arbitrage officiel** en son sein.

**Le label ne récompense pas la qualité des arbitres du groupement sportif.**

Le **réfèrent arbitrage du groupement sportif** est chargé d'**animer** un groupe de personnes pour atteindre l'objectif ci-dessus en répondant aux différents points du cahier des charges.

Le label est composé de 3 niveaux renouvelables toutes les 3 saisons.

- Un groupement sportif est lauréat du label s'il respecte les exigences de l'un des 3 niveaux.
- Un groupement sportif peut postuler au Sifflet d'Argent après 3 saisons d'obtention du sifflet de Bronze
- Un groupement sportif peut postuler au Sifflet d'Or après 3 saisons d'obtention du sifflet d'Argent.

L'inscription à l'un des niveaux du label se fait par dossier à retourner avant le 1<sup>er</sup> mars 2012. Le dossier sera étudié par la C.D.A.M.C. qui proposera au Bureau Départemental l'attribution ou non du label.

### ***Sifflet de Bronze***

#### **Engagements du groupement sportif :**

1 - Tous les entraînements dès le plus jeune âge doivent comporter des moments de prises de décisions : mettre le joueur en situation d'OBSERVER et de RETRANSCRIRE. Priorité aux catégories Poussins et Benjamins.

2 - Les arbitrages du WE doivent intégrer les plus jeunes dans les conditions suivantes :

- 2 jeunes + 1 coach arbitre,

ou

- 1 jeune + 1 confirmé.

3 - Les conditions matérielles minimales doivent être respectées :

- sur les entraînements :
  - o 3 sifflets disponibles,
  - o 2 chronomètres manuels.

- sur les rencontres :

- o une tenue spécifique pour les arbitres.

4 - La participation aux actions d'initiation à l'arbitrage est obligatoire.

139, Rue des Ponts de Cé  
BP 30311  
49003 ANGERS Cédex 01  
Tél. 02 41 47 56 47

Fax 02 41 47 06 60

E-mail : [basket.cd49@wanadoo.fr](mailto:basket.cd49@wanadoo.fr)  
Site : [www.basketball49.com](http://www.basketball49.com)

### **Engagements du Comité Départemental :**

- 1 - Une flamme est remise au groupement sportif quand il répond au label.
- 2 - Des documents sont fournis à chaque début de saison au groupement sportif comme base de travail :
  - un code de jeu simplifié et à jour à destination des Minimes, Cadets, Seniors,
  - un livret simple sur les règles fondamentales du basket-ball.
- 3 - Une visite tous les 3 ans a lieu pour évaluer et accompagner le club dans sa démarche.
- 4 - Des détections sont faites lors des journées d'initiation à l'arbitrage.

### ***Sifflet d'Argent***

#### **Engagements du groupement sportif :**

- 1 - Tous les engagements du sifflet de Bronze.
- 2 - Une communication sur le thème de l'arbitrage doit être mise en place dans la ou les salles de sport avec au minimum :
  - les photos des officiels du club (stagiaires inclus),
  - un tableau à jour des déplacements des officiels du club,
  - l'affichage des supports fournis par le Comité (affiche « Arbitrer c'est jouer », « En savoir + »...),
  - l'affichage de toute autre information mettant en avant l'arbitrage.
- 3 - Une formation de tenue de table doit être proposée et organisée à destination de tous les parents et licenciés.
- 4 - La participation de jeunes arbitres au tournoi Mini-Basket du 8 mai est souhaitée.

### **Engagements du Comité Départemental :**

- 1 - Tous les engagements du sifflet de Bronze.
- 2 - Une flamme est remise au groupement sportif quand il répond au label.

### ***Sifflet d'Or***

#### **Engagements du groupement sportif :**

- 1 - Tous les engagements du sifflet d'Argent.
- 2 - Au moins une action en faveur du fair-play doit être développée au sein du club.
- 3 - Au moins un formateur d'arbitres validé par la F.F.B.B. comptant pour le groupement sportif.
- 4 - Respect de la Charte de l'Arbitrage.

### **Engagements du Comité Départemental :**

- 1 - Tous les engagements du sifflet d'Argent.
- 2 - Une flamme est remise au groupement sportif quand il répond au label.

Jean Paul MARTIN  
Secrétaire Général

139, Rue des Ponts de Cé  
BP 30311  
49003 ANGERS Cédex 01  
Tél. 02 41 47 56 47

Fax 02 41 47 06 60

E-mail : basket.cd49@wanadoo.fr  
Site : www.basketball49.com

